



CONCOURS PHOTOS NUMERIQUES

REGLEMENT

CONDITIONS GENERALES

BUT

Le Concours photo numérique du plan d'eau de Chamagnieu est destiné à promouvoir la photographie subaquatique. Il est ouvert aux plongeurs licenciés fréquentant le site de Chamagnieu

ORGANISATION

Le concours est organisé par la CRAV RABA et Chamagnieu Plongée. Il se déroule entre le 1^{er} mai et le 15 septembre.

EQUIPEMENT

Matériel de plongée

Les participants sont équipés avec leur propre matériel de plongée, selon les règles en vigueur sur le site de Chamagnieu.

Matériel de prise de vue

Le concours est réservé aux photographes équipés d'un matériel de prise de vue numérique.

SECURITE

Les plongeurs participants au concours photo de Chamagnieu sont soumis aux règlements en vigueur sur le site et s'engagent à les respecter. Les plongées photos sont considérées comme des plongées d'exploration.

Palanquée et niveaux de plongée

Une palanquée doit comporter deux plongeurs au minimum niveau 2. Elle peut être composée soit d'un photographe et d'un accompagnateur soit de deux photographes. La participation d'un plongeur niveau 1 est soumise à l'accord des responsables de Chamagnieu Plongée.

ADMINISTRATIF

Inscription des participants.

Les participants s'inscrivent à leur arrivée sur le site auprès du responsable. Ils remplissent la feuille d'inscription et présentent une carte mémoire vierge. La carte mémoire est formatée devant un représentant de Chamagnieu Plongée ou de la CRAV. Elle est marquée du numéro du participant avant d'être mise en place dans l'appareil.

Formalités.

Tous les participants photographes et accompagnateurs devront être licenciés à la F.F.E.S.S.M. pour l'année en cours et être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la plongée en scaphandre en cours de validité.

Numéro de participant.

Un numéro est attribué à chaque participant lors de son inscription. Ce numéro identifiera les images qu'il présentera au jury.



DEROULEMENT DU CONCOURS

THEME

Le concours porte sur trois thèmes :

- thème n° 1 photo animalière (tout animal mobile présent dans l'eau)
- thème n° 2 ambiance lacustre
- thème n° 3 macro (animal ou végétal)

Les photos doivent impérativement être réalisées dans l'eau sur le site de Chamagnieu. Les photos mi-air, mi-eau sont autorisées à condition que la partie sous-marine représente au moins 2/3 de l'image.

Les participants peuvent concourir à leur choix sur les trois thèmes ou sur un seul thème. Ils doivent présenter au jury deux images pour chaque thème.

DUREE

Le concours se déroule entre le 1^{er} mai et le 15 septembre. Le nombre de plongées de prise de vue n'est pas limité.

COMMISSAIRES

Tout responsable de Chamagnieu Plongée ou de la CRAV présent sur le site fait office de commissaire.

CARTES MEMOIRE ET IDENTIFICATION DES FICHIERS IMAGES

Contrôle des cartes mémoire

Les cartes mémoire sont remises pour contrôle à un commissaire présent sur le site avant la mise à l'eau. Chaque carte mémoire est formatée devant le commissaire qui la marque du numéro attribué au photographe avant sa mise en place dans l'appareil photo. Une seule carte mémoire est autorisée par séance de prise de vue.

Déchargement des cartes mémoire

A la fin de la séance de prise de vue, et avant sélection, les cartes mémoire sont déchargées sur un ordinateur de l'organisation dans un répertoire identifié par le numéro du participant et la date de prise de vue.

Identification des fichiers images

Les fichiers images au format JPEG sont identifiés par le n° du participant, la date du jour et un n° d'ordre.

SELECTION DES PHOTOS

Sélection des images

A l'issue de chaque séance de prise de vues, chaque participant doit sélectionner un maximum de deux photos par thème. La sélection s'effectue sur l'ordinateur du participant.

Traitement des images

Les images pourront être retouchées lors de la sélection par le photographe sur un logiciel approprié. Les retouches autorisées sont : le contraste, la luminosité, la couleur, l'orientation, le recadrage au format homothétique. Les modifications doivent être réalisées sous le contrôle d'un commissaire. Les images modifiées sont sauvegardées sous forme de copie.

Remise des images sélectionnées

Le photographe indique à l'organisateur les images sélectionnées. Seules les images modifiées sont transférées sur l'ordinateur de l'organisateur. Les images non sélectionnées présentes sur l'ordinateur de l'organisation sont effacées devant le participant.



Un participant qui souhaite réaliser plusieurs séances de prise de vues devra in fine ne garder que deux images à présenter au jury.

SANCTIONS

La disqualification du participant pourra être prononcée pour :

- non-respect du règlement du concours
- non-respect du règlement de Chamagnieu Plongée
- toute tentative de tricherie.
- gêne d'un autre compétiteur.

LE JUGEMENT

COMPOSITION DU JURY

Le jury comprendra 3 à 5 personnes choisies par les organisateurs. Il comportera au moins un photographe subaquatique.

CRITERES DE NOTATIONS

Respect du thème
Qualité technique de l'image
Composition de l'image
Originalité de l'image, expression animalière

UNITE DE JUGEMENT

Le participant, désigné sous son numéro jusqu'à l'établissement du classement final, sera jugé pour chaque thème sur ses deux photos.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du Président du jury est prépondérante.

LE PALMARES

Après délibération, le jury par son Président, remettra le palmarès à l'organisateur. Tous les participants seront classés. Le classement des participants sera établi sur l'ensemble des photos présentées.

Le palmarès comportera :

- un classement général établi sur l'ensemble des photos des trois thèmes,
- un classement pour le thème animalier,
- un classement pour le thème ambiance lacustre.
- un classement pour le thème macro

PROPRIETE ET UTILISATION DES IMAGES

Les images présentées restent propriété de leurs auteurs. Les participants acceptent de confier à l'organisateur les images présentées au jury, afin d'en permettre la duplication. Les duplicata ne pourront être utilisés dans un but commercial sans l'autorisation écrite de l'auteur.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les duplicata pour des actions promotionnelles avec obligation de citer le nom de l'auteur.